
Enquête auprès des sortants des catégories A, B, C de Pôle emploi

Commission Emploi, qualification et revenus du travail du Cnis
Séance du 3 mai 2018

Demande d'avis d'opportunité pour la période 2018-2022

DARES



PLAN DE LA PRESENTATION

1. Pourquoi une enquête sur les sortants des listes de Pôle emploi ?
2. Historique de l'enquête
3. Pourquoi passer à une enquête annuelle ?
4. Les autres évolutions de l'enquête

1. Pourquoi une enquête sur les sortants des listes de Pôle emploi ?

- Les données administratives de Pôle emploi ne permettent pas de connaître le motif « réel » de sortie des listes de Pôle emploi
- Par exemple, chaque mois, une partie importante (40 %) des demandeurs d'emploi sort des listes sans s'actualiser.
 - ➔ Dans la moitié des cas, il s'agit en fait d'une reprise d'emploi
- L'enquête a donc deux objectifs principaux
 - Connaître **le motif « réel »** de sortie des listes de Pôle emploi
 - Dans le cas d'une **reprise d'emploi**, décrire la nature et la qualité des emplois retrouvés : type de contrat, durée du travail, etc.

2. Historique de l'enquête

- Grandes évolutions de l'enquête :
 - Première version de l'enquête : juin 2001, changement de champ en 2002, forte évolution méthodologique en 2007.
 - Champ : France métropolitaine jusque 2010 ; Guyane, La Réunion, Guadeloupe et Martinique ajoutées au champ à partir de 2011 ; extension à Mayotte en 2017.
- Changement de rythme de l'enquête :
 - **trimestrielle** jusqu'aux sortants de décembre 2016
 - **annuelle** à partir de 2017
- Avis d'opportunité pour l'enquête *trimestrielle* reçu le 5 mai 2014 pour cinq ans.

3. Pourquoi une enquête annuelle ?

- L'enquête Sortants constituait depuis sa création la source principale d'informations conjoncturelles sur le retour à l'emploi.
- Depuis 2015, une autre source permet d'assurer ce suivi conjoncturel : l'appariement du Fichier historique des demandeurs d'emploi (FH, Pôle emploi) et des Déclarations préalables à l'embauche (DPAE, Acoess et CCMSA).
 - Plus rapidement disponible ;
 - Déclinable par maille géographique fine...

3. Pourquoi une enquête annuelle ?

- Dans ce contexte, l'enquête devient annuelle à partir de 2017.
- Cette nouvelle périodicité permet :
 - d'étudier les phénomènes structurels liés au retour à l'emploi :
 - ❖ Structure des motifs réels de sortie
 - ❖ Etude du maintien dans l'emploi retrouvé (non disponible à partir des données administratives)
 - ❖ Analyse de la qualité des emplois retrouvés : type et durée du contrat, horaires de travail, satisfaction...
 - de limiter la charge statistique pesant sur les ménages
 - de diminuer nettement le coût de l'enquête

4. Autres évolutions de l'enquête

- Evolutions marginales du questionnaire :
 - Meilleure connaissance de certains aspects de la qualité des emplois retrouvés : horaires atypiques, travail le week-end...
 - Abandon de questions mal comprises ou difficiles à interpréter
- Publications :
 - La publication trimestrielle est supprimée
 - La publication annuelle est conservée
 - L'enquête restera mobilisée pour des études spécifiques

Merci